

**Compte rendu
Réunion du Conseil Communautaire
du 3 mars 2010**

L'an deux mille dix et le 3 mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Léopold ROSSO - Mme Khadija PINCHON pour M. Cédric BONATO

Absents excusés : Mmes et MM. Mireille BARBUSSE - Julien CANCE - Jacques DELORD - Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : M. André DELLA-SANTINA



Le procès verbal de la séance du 17 février 2010 sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

Ordre du jour :

1. **Débat d'orientation budgétaire**



Objet : Débat d'orientation budgétaire 2010 – N° 2010-03-33

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par Monsieur Léopold ROSSO, Président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises par délégation.

Décision n° 10-04 du 28 janvier 2010, déposée en Préfecture du Gard le 1^{er} février 2010 qui retire et remplace la décision n° 09-61 du 03 novembre 2009

Un bail de location de « Bureau-entrepôt-surface » est conclu avec la SDEI Languedoc Travaux pour un local d'une superficie de 134 m² faisant partie de l'immeuble sis au 60 rue François de Mirman à Le Grau du Roi. Le contrat est conclu du 01/01/2010 au 31/07/2015 pour un loyer de base annuel de 6 700 € TTC, indexé sur l'indice du coût de la construction, à chaque date anniversaire.

Décision n° 10-05 du 3 février 2010, déposée en Préfecture du Gard le 12 février 2010

Un marché pour le traitement et l'élimination de l'intégralité des déchets communautaires en bois, collectés principalement dans les déchetteries et les points propres, est conclu avec SITA SUD sis à MONTFAVET – 84141, pour une durée de 48 mois et pour un montant de 45.00 € HT la tonne, soit 47.48 € TTC la tonne.

Décision n° 10-06 du 9 février 2010, déposée en Préfecture du Gard le 15 février 2010

Un marché pour la fourniture, le transport, le déchargement et la mise en place, sur la ville de Le Grau du Roi, de deux bacs enterrés avec système d'ascenseur, est conclu avec la société ECOLLECT sise à CHEVAL BLANC – 84460, pour un montant de 24 553.00 € HT soit 29 365.39 € TTC.

Décision n° 10-07 du 9 février 2010, déposée en Préfecture du Gard le 15 février 2010

Un marché pour l'évacuation, le traitement et l'élimination de certains déchets spéciaux la Communauté de Communes récupère dans ses déchetteries et ses points propres, composé de 4 lots, est conclu de la façon suivante :

- Lot 1 : *Toxiques liquides* : attribué à la société TRIADIS SERVICES sise à Beaufort – 39190 pour un coût unitaire de 0.88 € HT /Kg soit 0.93 € TTC / Kg
- Lot 2 : *Toxiques solides* : attribué à la société CHIMIREC SOCODELI sise à Beaucaire – 30300, pour un coût unitaire de 750.00 € HT / tonne, soit 791.25 € TTC / tonne
- Lot 3 : *Huiles alimentaires* : attribué à l'entreprise SRA SAVAC sise à Montpellier – 34078, pour une prestation gratuite
- Lot 4 : *Huiles de vidange et filtres* : attribué à la société ATO sise à Sommières – 30252, pour une prestation gratuite en ce qui concerne les huiles de vidanges et un coût unitaire de 0.50 € HT soit 0.53 € TTC par filtre.

Décision n° 10-08 du 24 février 2010, déposée en Préfecture du Gard le 24 février 2010

Un marché pour l'évacuation, le transport, le déchargement et la remise en place des bennes vidées sur le quai de transfert du Grau du Roi est conclu avec l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à La Grande-Motte – 34280 du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013.

Le coût unitaire est défini comme suit :

- Benne de 15 m³ : 132.00 € HT soit 139.26 € TTC
- Benne de 30 m³ : 90.00 € HT soit 94.95 € TTC

Arrêté 2010-01 du 8 février 2010, déposée en Préfecture du Gard le 12 février 2010

Mode de fonctionnement et d'administration de la régie chargée de l'exploitation des ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Président
Léopold ROSSO